

Mairie de Sainte Catherine
Bourg, 63580
Tel : 04 73 72 04 33
Mail : commune-de-ste-catherine@orange.fr
Web : www.saintecatherine63.fr

Procès-Verbal Conseil Municipal du 30 Septembre 2022

Présents : PAULET Jean-Yves, BOYER David, GANNE Claudine, GENESTIER Marie, JOLY Daniel, RANNAUD Frédéric

Absent : LAPAYRE André

A été nommée secrétaire : RANNAUD Frédéric

Convocation : le 26 Septembre 2022

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 18 Juin 2022
- Décision modificative : travaux de l'église
- Taxe d'aménagement
- Logo
- Bien sans Maître (Vente) C70
- Questions diverses

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Juin 2022

Approbation pour 6

DCM-2022-14 Décision modificative : travaux de l'église

Les travaux ont été réalisés. Suite à la conjoncture, le prix de certains matériaux a augmenté.

Le coût supplémentaire est de 1500 euros.

Ce surcoût peut être compensé par un transfert entre comptes comptables (2135-98 salle polyvalente -1500 € et le compte 2135-102 église + 1 500 €).

Approbation pour 6

DCM-2022-15 Taxe d'aménagement

Taxe sur la construction.

Proposition de renouveler le précédent pourcentage, à savoir 1%.

Approbation pour 6.

DCM-2022-16 Logo

Suite au choix de logo par les administrés de la commune le 21 juillet 2022, le logo présenté en annexe, (avec ou sans cercle), ainsi que la charte graphique (nuances de vert, gris, noir et blanc) seront utilisés sur les supports de communication et d'identité.

Pour 5

Contre 1

Approbation à la majorité.

DCM-2022-17 Bien sans maître (vente parcelle C70)

Concernant la parcelle C70 (12 ares) constituée de feuillus, pins et sapins, après négociation, la commune a trouvé un acquéreur Mr BARRIER Brice pour un montant de 1000 euros.

Approbation pour 6.

Questions diverses

- Droits d'usage des communaux : la Commune propose de mettre en place dans les hameaux (7 ou 8 à définir selon la grandeur du communal) des panneaux précisant les règles d'usage. L'esquisse des panneaux sera soumise au prochain conseil municipal pour approbation.
- Écoulements des eaux dans le bas du Fournial (propriétaires Messieurs Lescure et Mavel): en cours de réalisation. Un complément de procédure sera évoqué avec Monsieur Lescure.
- Voirie chemin allant des Chaux à Edmesse (passant par le bas du Fournial). Le sens unique (descente ou montée) quel que soit l'engin utilisé, sera déterminé lors d'un prochain conseil.
- Référent contact Conseil Municipal avec les pompiers (Frédéric Rannaud s'est proposé pour effectuer cette mission)
- Déchets : Bac jaune et bac vert dans les hameaux : un complément d'information est nécessaire de la part du Sivom. Bac à compost : le Sivom doit organiser une réunion pour informer les administrés
- Eclairage communal : proposition de certains élus pour faire des économies d'énergie en coupant l'éclairage public dans une plage horaire nocturne. Les avis divergent. Pas de décision à l'heure actuelle.
- Installation d'agrès pour un parcours de santé dans le communal entre la Mairie et l'Eglise sur une proposition de Monsieur Vansteenkiste. Les premières installations seront effectuées durant les vacances de la Toussaint. Accord de principe.
- Problèmes de connexion (téléphonie et internet): courrier envoyé par la Mairie à la Direction départementale d'Orange concernant les problèmes récurrents sur les connexions. La commune va prendre un nouveau rendez- vous pour que la Direction vienne constater le problème sur place.
- Arbre à couper au Pinet : le problème va être résolu, une entreprise a été contactée.
- Discussion avec l'Association du Comité des fêtes pour reprendre la gestion et relancer les activités.
- Entretien des communaux : il est nécessaire de trouver un prestataire pour l'entretien de voies communales ainsi que des communaux dans le bourg et les hameaux. Cependant chaque administré peut, s'il le souhaite, entretenir le communal devant sa propriété sans que la commune ne puisse être tenue responsable en cas d'accident.

La réunion a pris fin sur ces questions diverses.